

CONSEIL D'ECOLE EXTRAORDINAIRE DÉCONFINEMENT

Lundi 11 mai

début : 16H00 - fin : 17H00

PERSONNES PRESENTES:

Enseignantes :

- Véronique Barré : PS/MS
- Marie-Catherine Filleau : PS/GS
- Geneviève Trabach : CE1/CE2

Représentants des parents d'élèves

Mme LAGOUARDAT Karine

Mr LEMOIGNE Nicolas

Mme SICHE Léa

Mairie d'Auros :

M^r Camon-Golya (mairie)

M^{me} Uros (adjointe)

M^{me} Sabidussi (conseillère)

PRÉSENTATION DU PROTOCOLE RELATIF A LA RÉOUVERTURE DE L'ECOLE

Il repose sur cinq fondamentaux :

1. Le maintien de la distanciation physique
2. L'application des gestes barrières
3. La limitation du brassage des élèves
4. Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
5. La formation, l'information et la communication

1) Le maintien de la distanciation physique

A l'arrivée dans l'école :

- Marquage au sol jaune à l'extérieur de l'école devant le petit portail vert et placement de barrières côté salle de motricité pour une arrivée et une entrée sécurisées des élèves et de leurs parents.
- Chaque enfant rejoint individuellement sa classe en élémentaire, en maternelle il est accompagné par son ATSEM.

Dans la classe :

- Les élèves mettent leur cartable sur leur chaise.
- Certaines classes utilisent les portemanteaux espacés de 1 m
- Les bureaux sont espacés de 1 m
- En maternelle les classes ont été réaménagées avec des bureaux distants de 1 m et une zone de travail au sol devant le bureau (cerceau ou marquage scotch)

- Les jeux de proximité en maternelle ne sont plus possibles

Salle de restauration :

- Cantine pour les élémentaires : 1 table rectangulaire pour 1 élève, après le 25 mai 2 élèves par table avec un plexiglas entre les deux (en fonction des effectifs).
- Grand périscolaire pour les maternelles : 1 table pour 2.

Dans la cour :

- Marquages au sol pour le rangement de chaque classe et le déplacement à la cantine.

Sortie de l'école :

- Marquages au sol au niveau des différentes zones de sortie des classes.

2) L'application des gestes barrières

Lavage des mains :

- au moins 30 s à l'eau et au savon liquide ou par une solution hydro alcoolique (sous la surveillance étroite d'un adulte de l'école)
- séchage à l'air libre ou papier jetable
- lavage le plus fréquemment possible (arrivée et sortie, avant et après la récréation, avant et après le repas)

Port du masque :

- Port obligatoire du masque grand public pour tout le personnel dans les situations où la distanciation risque de ne pas être respectée (encadrement des élèves de maternelle ou à besoins éducatifs particuliers, circulation, récréation ...)
- Le port du masque n'est pas recommandé pour les élèves à l'école élémentaire. Toutefois des masques seront à disposition pour répondre à des besoins ponctuels.
- Le port du masque est interdit pour les élèves de maternelle

Ventilation des locaux : de manière systématique, à minima 10 min avant l'arrivée des élèves.

3) Limiter le brassage des élèves

Entrée dans l'école :

- 2 zones : salle de motricité (GS de Mme Filleau et GS/CP Mme Rivier-Curti) et petit portail vert les autres classes
- Echelonnées : salle motricité → 8h20/8h30 : GS/CP, 8h30/8h40 : GS

petit portail → 8h20/8h30 : élémentaires 8h30/8h40 : MS

- groupe prioritaire des classes de PS/MS, PS/GS, GS/CP, CP/CE1, CE1/CE2 (les jours où ils n'ont pas classe) : salle de motricité

Récréations :

- échelonnées de manière à garantir en élémentaire 2 ou 3 classes dans des zones séparées, 1 classe en maternelle + le groupe d'élèves prioritaires.
- Les jeux de contact, les jeux avec échange d'objets ne sont plus possibles

Dans la classe :

- Sens de circulation au sol (flèches) et panneaux d'affichage (entrée, sortie)
- Le déplacement des élèves est limité
- En maternelle, plus d'utilisation de la salle commune de motricité, cette activité aura lieu dans la cour si le temps le permet.
- La manipulation de matériel collectif n'est plus possible
- Privilégier le matériel individuel

Sortie de l'école :

2 lieux de sortie à 12h : salle motricité (GS et GS/CP), petit portail (autres classes)

5 lieux de sortie à 16H :

- Salle motricité (GS et GS/CP + groupe prioritaire voir plus haut)
- Petit portail (MS et CM1/CM2)
- Grand portail (CP/CE1 , CE1/CE2)
- Porte route de Grignols (CE2/CM1)
- Petit périscolaire (CM2)

4) Le nettoyage des locaux et des matériaux

- Nettoyage approfondi au moins une fois par jour
- Désinfection plusieurs fois par jour des zones fréquemment touchées (poignées portes et fenêtres, rambardes, interrupteurs)

5) La formation, l'information et la communication

- Réunion le jour de la rentrée pour expliquer les différentes mesures de prévention à mettre en œuvre et ce qu'il conviendra de dire aux élèves.
- Des temps d'apprentissage des gestes barrières seront organisés en classe.
- Rendez-vous avec les enseignants ou la directrice : les entretiens téléphoniques seront privilégiés
- Les informations importantes seront communiquées sur le panneau d'affichage de l'école ou par les mails des parents.

Protocole sanitaire en cas d'apparition de symptômes

<p>PROTOCOLE SANITAIRE Ecole maternelle / élémentaire</p>
<p>Procédure de gestion d'un élève en cas de symptômes (toux, éternuement, mal de gorge, essoufflement, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre...)</p>
<ul style="list-style-type: none">• L'élève sera isolé (avec sa fratrie) avec un masque dans la salle du petit périscolaire sous la surveillance d'un personnel jusqu'à l'arrivée des parents/responsables légaux qui seront appelés sans délai.
<ul style="list-style-type: none">• La directrice rappellera la procédure à suivre aux parents : éviter les contacts et consulter un médecin qui décidera d'un éventuel dépistage.
<ul style="list-style-type: none">• L'élève ne pourra revenir en classe qu'après avis du médecin et certificat médical
<ul style="list-style-type: none">• Si le test « Covid » est positif, la famille devra l'indiquer à l'école.
<ul style="list-style-type: none">• Il y aura alors dépistage des cas contacts. Autorités académiques et sanitaires décideront des modalités de quatorzaine ou de fermeture de classe ou d'école si nécessaire
<ul style="list-style-type: none">• Une information sera donnée aux parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'élève malade.
<ul style="list-style-type: none">• Les personnels psychologues et de santé pourront apporter leur appui si nécessaire. <p><u>Psychologue scolaire</u> :</p> <p>Isabelle Louis : 05.56.62.24.41</p> <p><u>Médecin scolaire</u> :</p> <p>Dr Piret : 05 56 76 83 37</p>

En tant que parents voici les points qui vous concernent :

- Le retour en classe de votre enfant est soumis à votre volontariat, cependant ce retour vaut assiduité de présence sur les jours prévus,
- L'éducation de votre enfant pour le respect des gestes barrières,
- La prise de température de votre enfant le matin, température devant être inférieure à 37°8C,
- Le respect du protocole spécifique mis en place dans l'école de votre enfant

Votre rôle est très important pour que ce retour se fasse dans les meilleures conditions et le plus sereinement possible.